

**PROCEDURE D’ADMISSION EN 3ème PREPA-METIERS**

 *Rentrée scolaire : septembre 2020*

Votre enfant est scolarisé(e) dans collège public ou privé sous contrat

dans une autre académie

 **APRES LA QUATRIEME**

Le chef d’établissement dans lequel est scolarisé votre enfant vous remettra un dossier de candidature à compléter et à lui remettre.

Il devra transmettre ce dossier Rectorat de Guyane (SAIO / MLDS) , pour la commission académique, avant le 15 juin 2020.

**Les résultats vous seront communiqués par téléphone et les notifications d’affectation seront transmises aux collèges**, **à partir du 30 juin 2020.**

**saio@-guyane.fr**

Rectorat de Guyane

Service Académique d’Information et d’Orientation

SAIO

Tel.: 0694 27 20 62

Fax: 0694 27 20 02